

FOUNEX, LE 07 AVRIL 2016/CL/CH/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITÉE PAR :**  
**MME EVELYNE PFISTER JAKOB**  
**M. PHILIPPE SCHIRATO**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 86/2011 - 2016**

**concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC,  
destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire  
en vue de l'extension de l'UAPE (Unité d'accueil parascolaire pour les élèves)**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1.- PREAMBULE**

C'est en 2009 qu'a débuté la construction de l'agrandissement de notre collège primaire avec pour but principal l'aménagement de locaux pour la nouvelle structure d'accueil UAPE et la réalisation de trois salles de classes supplémentaires.

Ouverte tous les jours d'école, notre UAPE offre 72 places au maximum. L'accueil est proposé pour les enfants de 4 à 10 ans, de 07 h 30 à 18 h 30, en dehors des heures d'école et un repas certifié « Fourchette verte » leur est proposé durant la période de midi.

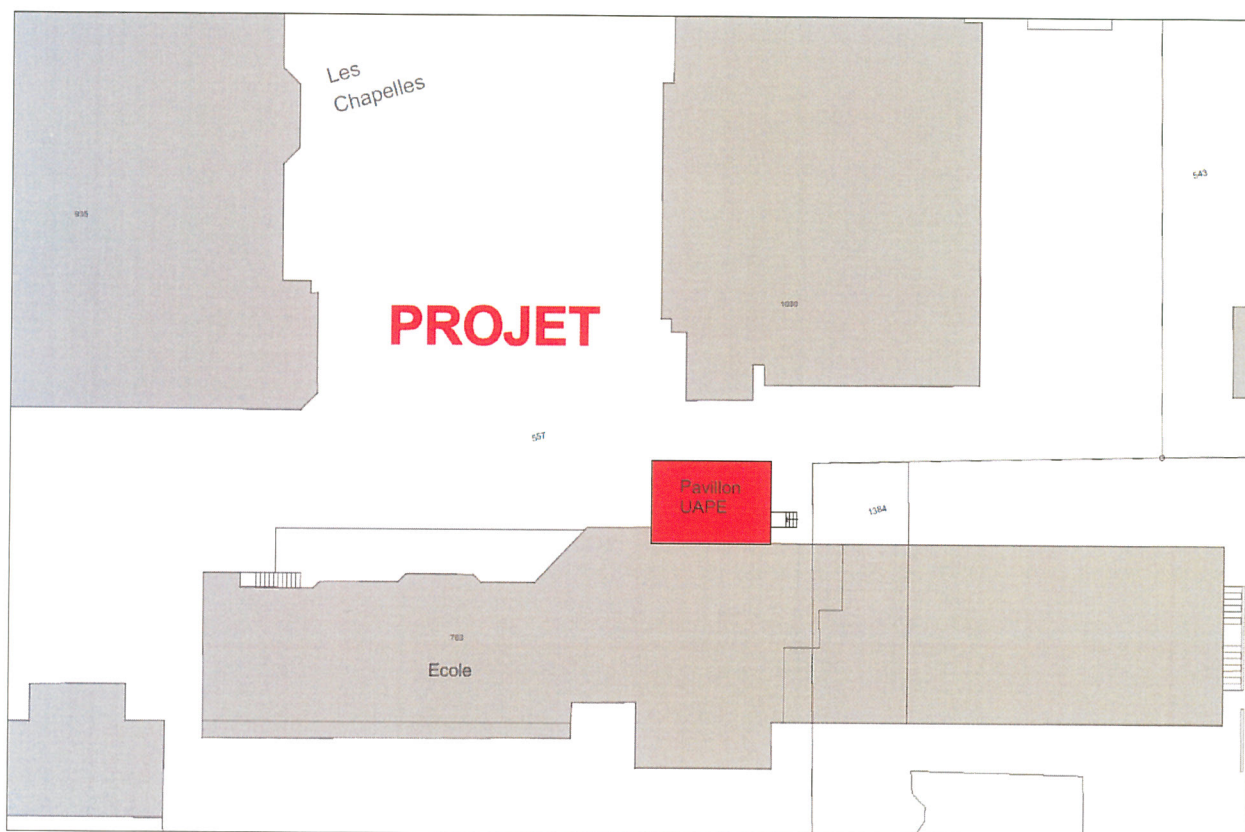
Lors de la dernière rentrée scolaire, en août 2015, il s'est avéré que notre structure ne disposait pas de suffisamment de place et Mme Evelyne Pfister Jakob a donc dû mettre en place, dans l'urgence, un espace supplémentaire permettant d'accueillir pour la pause déjeuner uniquement, une trentaine d'enfants. Cet espace a été aménagé dans notre salle de spectacles, dans l'ancienne salle du Conseil communal.

Néanmoins, la situation actuelle n'est pas viable à long terme et c'est pourquoi la Municipalité propose l'installation d'un pavillon provisoire afin de laisser le temps à l'AJET de déterminer les besoins à plus long terme.

**2.- DESCRIPTIF DU PROJET**

Le projet comprend un bâtiment modulaire provisoire, d'environ 62 m2 sur un niveau.

Celui-ci sera installé en contigu avec le bâtiment existant, sur la parcelle N° 557, selon le plan de situation ci-dessous.



Ce pavillon sera équipé de 3 fenêtres en PVC blanc, de stores à lamelles et d'une porte extérieure vitrée en aluminium thermolaqué blanc.

L'ensemble de l'installation électrique, chauffage et sanitaires est intégrée dans la structure du pavillon.

Une porte EI30 sera installée pour le passage vers le bâtiment existant et des panneaux acoustiques formant de grands îlots sont également prévus au plafond.

La structure du pavillon est en bois et le revêtement extérieur sera de type Rockpanel, respectant les normes incendie en vigueur. La couleur dudit revêtement n'a pas encore été choisie, mais s'intégrera naturellement aux couleurs du bâtiment existant.



### 3.- COÛT DES TRAVAUX

Désignation	Montants TTC
Pavillon ERNE	155'000.00
Travaux de maçonnerie	10'000.00
Aménagements extérieurs	8'000.00
Déplacement, remplissage et aération de la citerne à mazout	1'500.00
Déplacement descente du chéneau	3'400.00
Déplacement sonde de température	500.00
Protection anti-feu des fenêtres du bâtiment existant	1'000.00
Raccordement électrique	1'200.00
Raccordement au chauffage	1'800.00
Raccordement sanitaire	2'500.00
Diagnostic amiante – analyse thermique	1'800.00
Honoraires d'architecte	5'800.00
Frais de mise à l'enquête et honoraires géomètre	3'000.00
Taxes de raccordements épuration et eau potable - SITSE	7'500.00
Divers et imprévus	17'000.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>220'000.00</b>

### 5.- PROCEDURE - PLANNING

Le bureau d'architecture G. Lecoultré & Associés a été mandaté afin de préparer le dossier de mise à l'enquête publique, laquelle interviendra sitôt le crédit d'investissement approuvé par le Conseil communal. Sans opposition, les travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'été 2016, permettant l'ouverture de ce lieu d'accueil en octobre prochain.

### 6.- CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et compte tenu des explications fournies ci-dessus, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Founex**

- vu le préavis municipal No 86/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE ;
- ouï le rapport de la Commission des constructions,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Décide

1. d'approuver le préavis municipal N° 86/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux en question ;
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par un prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour constructions futures » N° 9282.003.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 avril 2016 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : le secrétaire :

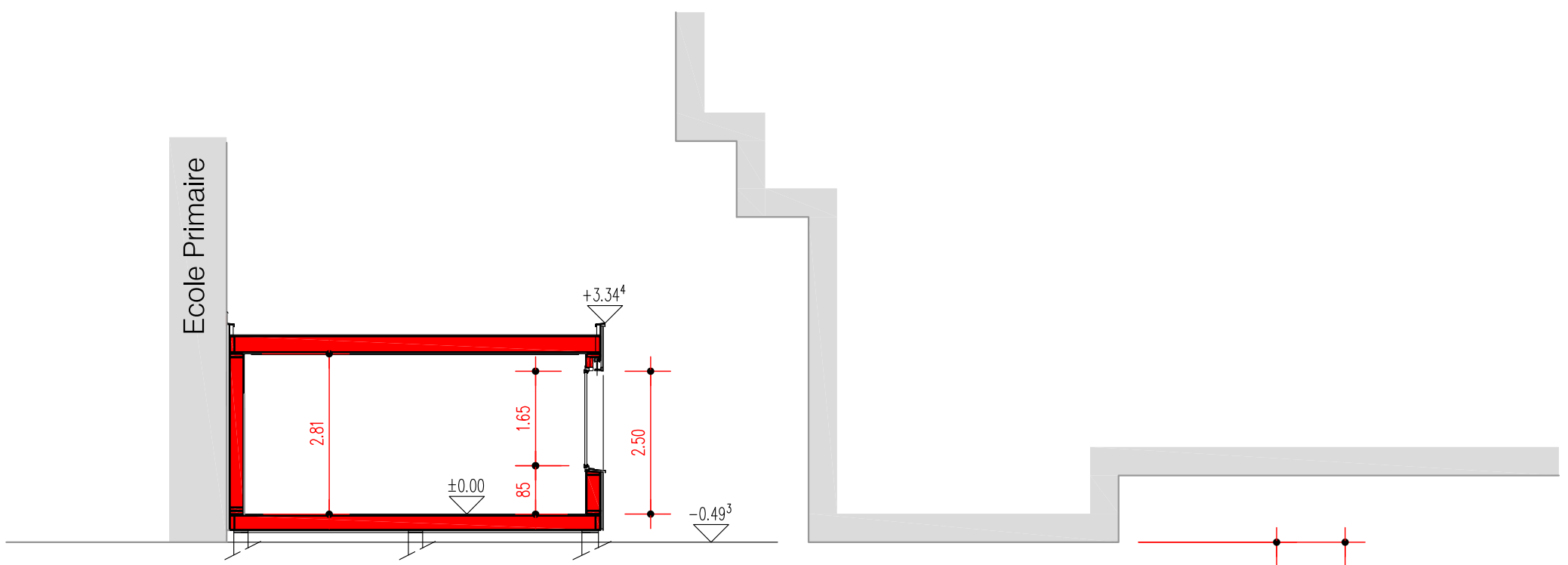
François Debluc

Claudine Luquiens

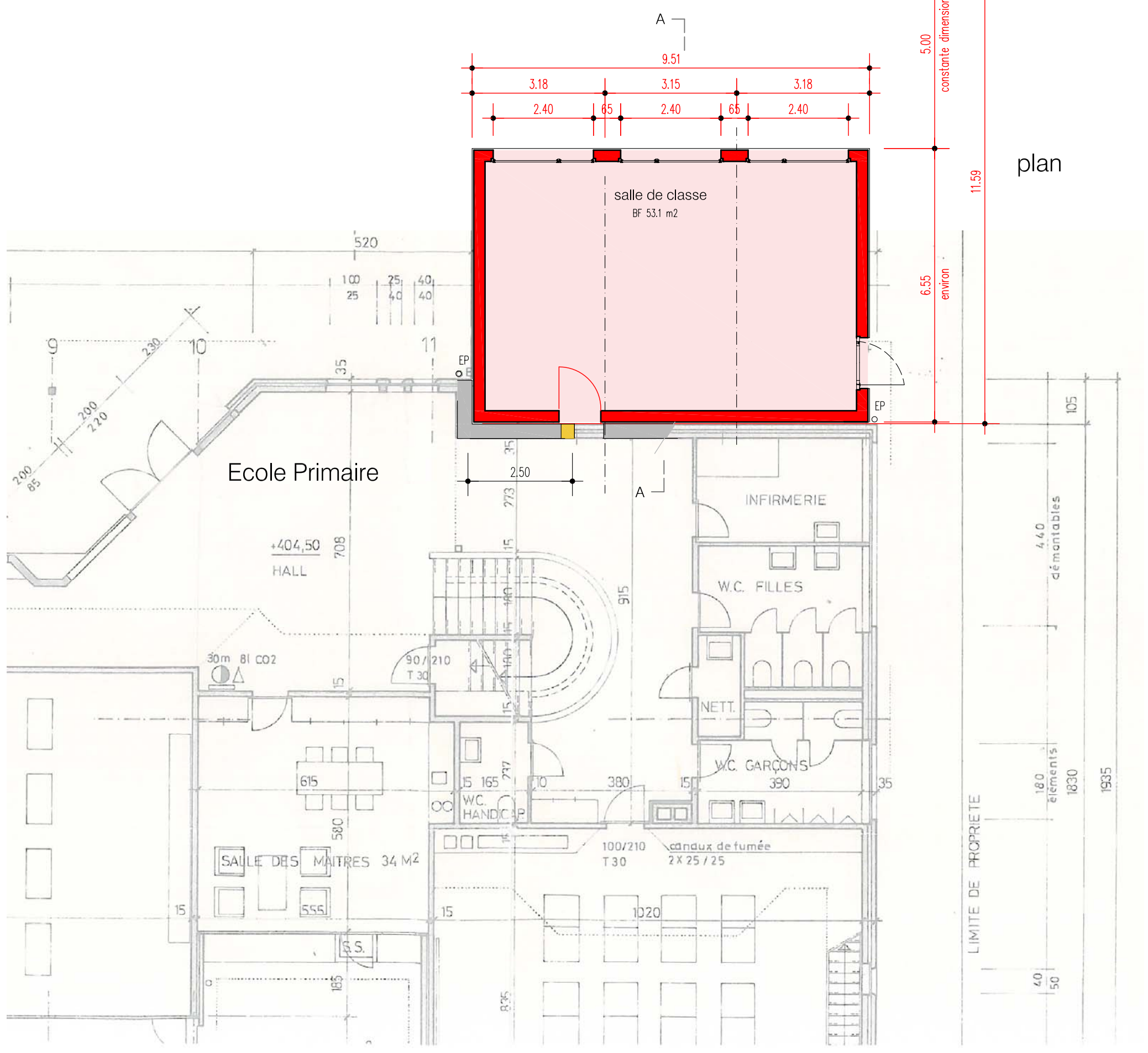
le Municipal responsable :

Philippe Schirato

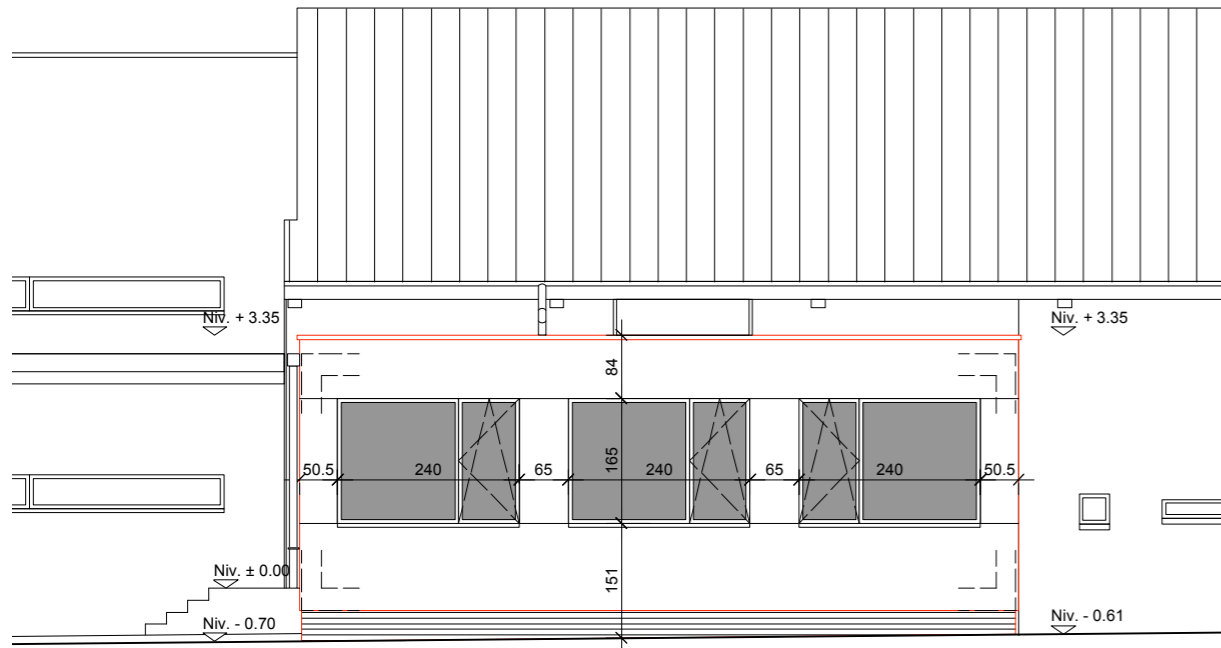
Annexe : plan du projet



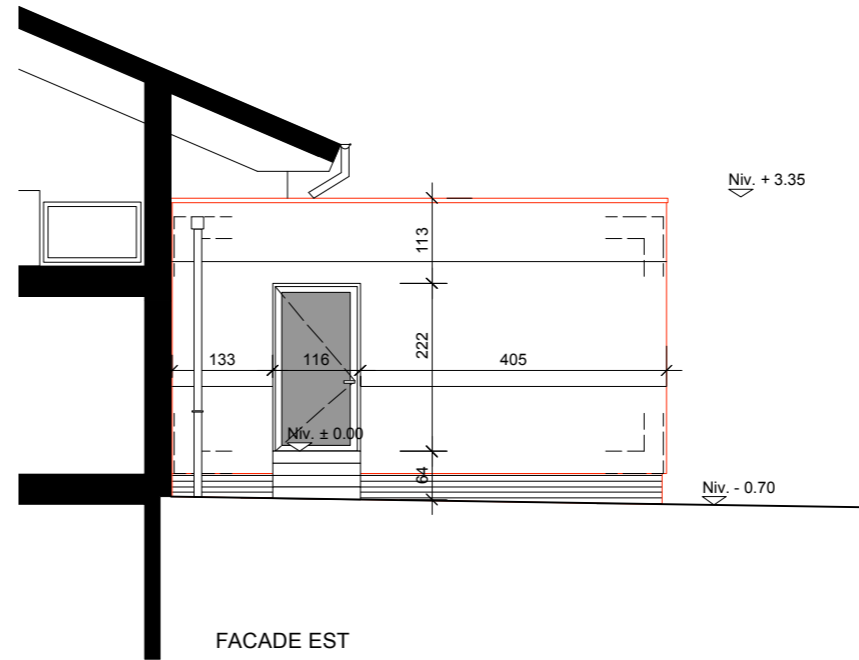
coupe A - A



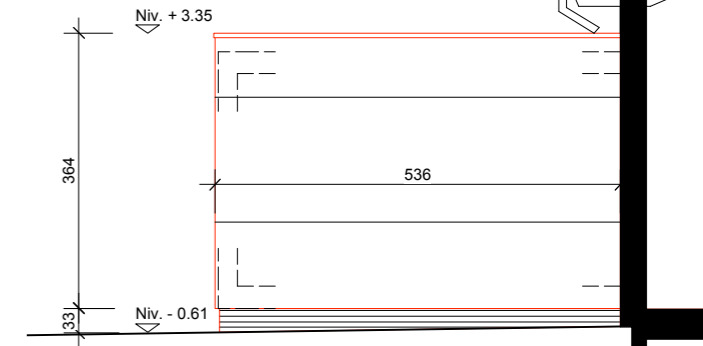
plan



FACADE NORD

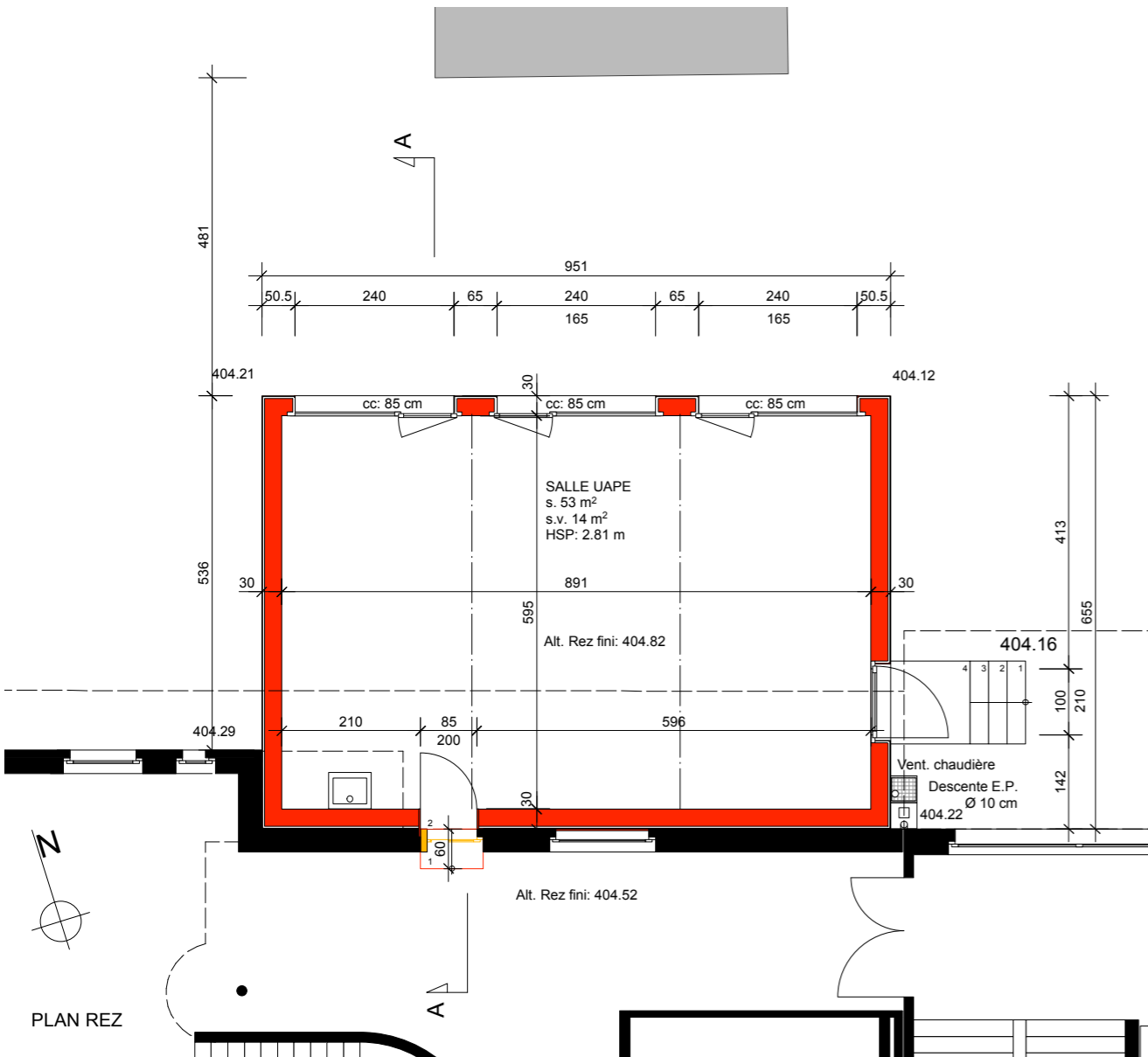


FACADE EST

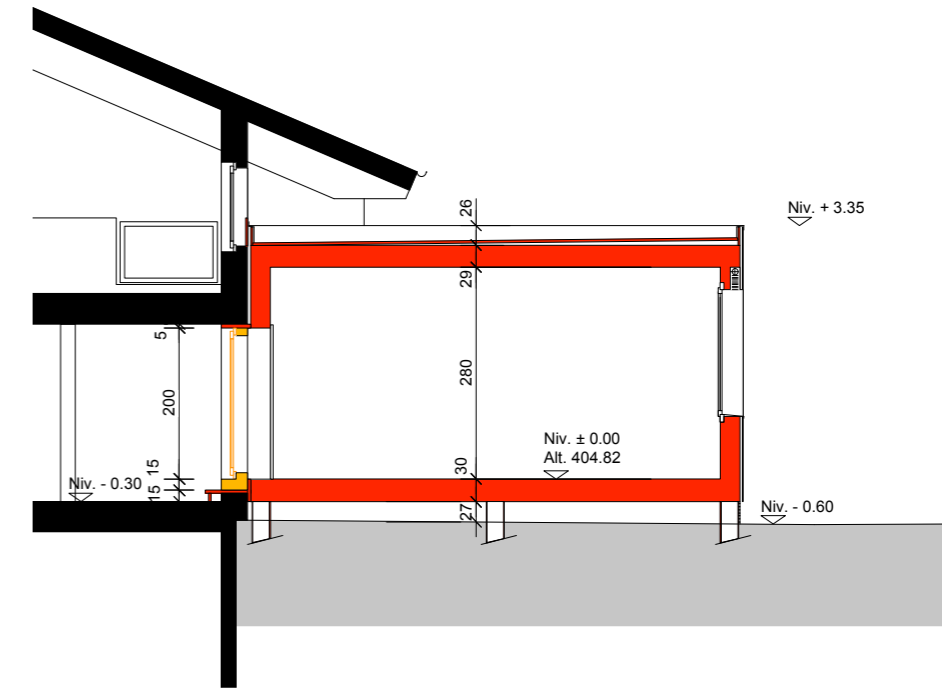


FACADE OUEST

# PROJET



PLAN REZ



COUPE AA

L'ARCHITECTE

LE PROPRIETAIRE

Rapport de la Commission des construction concernant le préavis municipal no 86/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.- TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE (Unité de l'accueil parascolaire pour les élèves)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Municipalité nous a convoqués le 29 mars pour une séance de présentation d'un préavis municipal du 11 avril, malheureusement sans même nous indiquer l'objet de ce préavis.

Après insistance nous avons pu apprendre de quoi il s'agissait , mais n'avons reçu avant la séance que les plans de l'architecte datés du 29 janvier.

Le préavis municipal lui-même daté du 7 avril ne nous a été remis que lors de la séance du 11, alors qu'il aurait pu être envoyé par courriel auparavant.

La Commission souhaite rappeler à la Municipalité (qui transmettra à la nouvelle Municipalité) qu'il avait été décidé que les préavis devaient être transmis aux membres de la Commission avant le jour de la présentation, afin que l'on puisse les étudier et poser des questions pertinentes et réfléchies.

Cela étant, la Commission s'étonne de cette demande soudain urgente, alors que l'agrandissement de l'école a débuté en 2009 et qu'il avait été indiqué au Conseil Communal il n'y pas si longtemps que tout était sous contrôle en ce qui concerne les locaux scolaires.

L'UAPE actuelle offre 72 places ce qui est suffisant pour l'accueil du matin et de l'après-midi, mais pas pour celui de midi lors duquel une trentaine d'enfants supplémentaires sont accueillis, soit en tout une centaine sur environ 180 élèves.

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, ces enfants surnuméraires sont accueillis dans l'ancienne salle du conseil communal, dans le bâtiment de la grande salle.

Cette solution n'est pas « viable à long terme », raison pour laquelle la Municipalité présente ce projet de « pavillon provisoire » (!)

La Municipalité a opté pour l'achat d'un pavillon plutôt que pour une location, en indiquant qu'il pourrait être revendu après cette période provisoire, une fois que l'AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour de Terre Sainte ) aura déterminé les besoins à long terme.

A noter que le site de l'entreprise ERNE qui a été choisie par la Municipalité indique qu'il existe une formule d'achat avec garantie de rachat ([www.erne.net](http://www.erne.net)). La Commission ignore si la Municipalité a étudié cette formule.

Le pavillon lui-même et son emplacement semblent adéquats : structure bois avec matériaux extérieurs et intérieurs ignifuge, introduction facilitée des techniques (eau, électricité, chauffage,...) par en-dessous, transformation d'une fenêtre du bâtiment scolaire en une porte communicante, ...

Nous laissons le soin à la Commission des Finances d'indiquer si le prix de cette construction provisoire est correct et si la commune a les moyens de le financer.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission des constructions vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

-d'accepter le préavis municipal 86/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 220'000.- TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

-de les financer par la trésorerie courante

-d'autoriser la Municipalité à amortir ces coûts par un prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour constructions futures » No 9282.003

Founex le 20 avril 2015

Letizia Farine

Christian Dutruy

Cyril Jaquet

Manuel Stern

François Zutter



**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 86/2011-2016  
concernant une demande de crédit de CHF 220'000.00 TTC destiné à financer l'acquisition  
et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE (Unité d'Accueil  
Parascolaire pour les Elèves)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Le Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 11 avril 2016, organisée par la Municipalité de Founex, présente in corpore, à laquelle s'était jointe Madame Claudine Luquiens, secrétaire communale.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, nous avons pu en débattre et nous positionner sur ledit préavis.

La commission des constructions était également présente et présentera un rapport séparé.

### **Préambule**

L'agrandissement du collège primaire en 2009 comprenait l'aménagement pour l'unité d'accueil UAPE notamment. Toutefois, lors de la rentrée scolaire de l'année 2015, le nombre de places pour la pause-déjeuner s'est révélé insuffisant. Au vu du grand nombre de demandes, une solution urgente a donc été trouvée et une « cantine » a été installée dans l'ancienne salle du Conseil Communal, dans le bâtiment de la salle communale.

Cette solution n'est pas viable à long terme et n'est pas idéale en termes d'organisation.

### **Solution**

Le projet soumis à notre approbation est donc la construction d'un pavillon provisoire qui sera « collé » au bâtiment existant. Cette solution est d'un bon rapport qualité-prix car nous limitons les aménagements nécessaires qui pourront être rejoints directement depuis ce bâtiment (voir plan du préavis).

Cette solution est provisoire car une réflexion est en cours au niveau de l'ASCOT / AJET quant aux besoins futurs de classes et d'unités d'accueil nécessaires dans chaque village de Terre-Sainte. Les conclusions de ces études seront prochainement présentées.

## Finances

Le prix de cette construction nous semble raisonnable, de plus ce genre de pavillons peuvent ensuite être revendus.

Un montant de CHF 35'000.00 avait été inscrit au Budget 2016, ne sachant pas à l'époque quelle solution serait privilégiée.

L'AJET paie un loyer pour l'utilisation de ces locaux (environ 1'000.00/mois actuellement) qui sera discuté.

Le matériel nécessaire qui est actuellement utilisé dans l'ancienne salle du conseil sera utilisé dans cette nouvelle structure

## Conclusion

La Commission des finances, au vu des explications reçues, vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- D'approuver le préavis municipal No 86/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE,
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux en question,
- De financer ces travaux par la trésorerie courante,
- D'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par un prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour constructions futures » No 9282.003.

Fait à Founex, le 25 avril 2016

Les membres de la Commissions des finances,

Mario Danesin

Laurent Kilchherr

Hervé Mange

Gerhard Putman-Cramer

Denis Lehoux